

## **Parjointco Switzerland SA**

### **Communiqué de presse**

## **La fusion entre Pargesa et Parjointco Switzerland a été exécutée avec succès**

---

- **La fusion entre Pargesa et Parjointco Switzerland a été exécutée avec succès le 20 novembre 2020.**
- **Le conseil d'administration de Parjointco Switzerland a décidé le 21 novembre 2020 que la reconnaissance de créance en dédommagement reçue par les anciens actionnaires minoritaires de Pargesa du fait de la fusion sera remboursée le 30 novembre 2020 par la remise d'actions GBL.**

La fusion entre Pargesa Holding SA (Pargesa) et Parjointco Switzerland SA (Parjointco Switzerland), laquelle a été approuvée par les deux sociétés le 30 juillet 2020, a été inscrite au registre du commerce du canton de Genève le 20 novembre 2020, et a ainsi été exécutée avec succès. Du fait de la fusion, Pargesa a cessé d'exister.

Conformément aux termes du contrat de fusion, les actionnaires minoritaires de Pargesa ont reçu, pour chacune de leurs actions au porteur Pargesa, une reconnaissance de créance en dédommagement (*promissory note*) leur donnant droit à la valeur de 0.93 action de Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Le rapport d'échange de 0.93 action GBL est identique à celui qui avait été offert dans le cadre de l'offre publique d'échange lancée par Parjointco Switzerland en avril et finalisée en juillet 2020 pour les actions au porteur Pargesa en mains du public.

Conformément au contrat de fusion, Parjointco Switzerland avait le droit de rembourser la reconnaissance de créance en dédommagement en espèces ou par la remise d'actions GBL. Le 21 novembre 2020, le conseil d'administration de Parjointco Switzerland a décidé de rembourser la reconnaissance de créance en dédommagement par la remise d'actions GBL. Il est prévu que la remise aura lieu le 30 novembre 2020. Parjointco Switzerland a mandaté la Banque cantonale de Zurich pour exécuter cette transaction.

## **A propos de Parjointco**

Parjointco Switzerland SA est une filiale à 100% de Parjointco N.V., une société holding d'investissement de droit néerlandais créée en 1990 par le groupe canadien Power Corporation (contrôlé par la famille Desmarais) et le groupe belge Frère. En vertu de l'accord initial signé en 1990 entre les deux groupes familiaux, Parjointco N.V. est contrôlée par les deux groupes familiaux agissant conjointement et de manière égale. L'accord initial a été prolongé pour la dernière fois en 2012 jusqu'au 31 décembre 2029, avec une possibilité de reconduction. Le site Internet de Parjointco est accessible à l'adresse <https://www.parjointco.ch>.

## **A propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de portefeuille reconnue, cotée en bourse depuis plus de soixante ans. GBL est un investisseur de premier plan en Europe, privilégiant la création de valeur à long terme et s'appuyant sur le soutien de longue date des deux groupes familiaux qui contrôlent Parjointco N.V. GBL s'efforce de maintenir un portefeuille diversifié de grande qualité composé de sociétés d'envergure mondiale, leaders dans leur secteur, auprès desquelles elle peut contribuer à la création de valeur en sa qualité d'investisseur professionnel actif. GBL cherche à offrir à ses actionnaires un rendement attractif, se traduisant par un dividende durable et la croissance de son actif net. GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20. Le site Internet de GBL est accessible à l'adresse <https://www.gbl.be>.

## **Contact**

Marie-Hélène Hancock  
Hirzel.Neef.Schmid.Counselors  
Phone +41 22 340 28 45  
Email [marie-helene.hancock@konsulenten.ch](mailto:marie-helene.hancock@konsulenten.ch)